

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la séance
du 5 décembre 2018

Présidence de M. Pascal Gemperli

Conseillers présents : 87

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit global de CHF 1'500'000.00 TTC pour l'étude des travaux à entreprendre sur les bâtiments scolaires de Chanel ainsi que la construction d'une nouvelle salle de gymnastique ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 300'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2019.

Ainsi délibéré en séance du 5 décembre 2018.

L'attestent :

Le président

La secrétaire

Pascal Gemperli

Tatyana Laffely Jaquet